

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
24e séance
tenue le
mercredi 3 novembre 1999
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 24e SÉANCE

Présidente : Mme WENSLEY (Autriche)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE
BIENNAL 2000-2001

Première lecture

Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble

Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence

QUESTIONS DIVERSES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/54/SR.24
15 avril 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 121 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001 (A/54/6/Rev.1, A/54/7 et A/54/16)

1. La PRESIDENTE invite la Commission à entreprendre son examen, chapitre par chapitre, du projet de budget programme pour l'exercice biennal 2000-2001. Les différents chapitres du projet seront tout d'abord présentés par le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), puis seront examinés par la Commission en première lecture. Les représentants du Secrétaire général, le Président du Comité consultatif et le Président du Comité du programme et de la coordination (CPC) répondront aux questions posées et aux observations formulées. Cet examen en première lecture permettra d'identifier les difficultés particulières éventuelles qui seront ensuite abordées lors de consultations officielles.

2. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) fait observer que, selon le programme de travail de la Commission, les six premiers chapitres du projet de budget-programme doivent être examinés ensemble. Il serait peut-être préférable de n'aborder dans un premier temps qu'un plus petit nombre de chapitres étant donné que les délégations ont besoin d'un certain temps pour préparer leurs observations à la lumière des remarques liminaires du Président du Comité consultatif et doivent bien se préparer avant d'entamer les consultations officielles.

3. La PRESIDENTE est sensible à la préoccupation exprimée par la délégation cubaine ainsi qu'aux difficultés qui se posent aux petites délégations et à la nécessité d'assurer la coordination appropriée au sein des groupes. Elle a déjà discuté de ce problème avec le Président du Groupe des 77, et le Bureau et le Secrétariat s'emploieront à déterminer si le programme de travail peut être modifié.

4. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) souhaiterait faire quelques observations générales avant d'aborder les différents chapitres du projet de budget-programme.

5. M. Mselle rappelle qu'à une session précédente, plus de 70 rapports ont été demandés au titre du point de l'ordre du jour concernant le budget-programme. Il va de soi que toutes les délégations sont libres de demander de tels rapports, qui permettent parfois de parvenir plus facilement à un large accord sur la question en discussion. Néanmoins, le Comité consultatif a délibérément décidé de limiter le nombre des rapports distincts établis dans le contexte du projet de budget à l'examen et des futurs projets. Dans certains cas, il a suggéré que les informations demandées au Secrétariat dont le Comité consultatif ne disposait pas lors de l'examen de son rapport final soient présentées directement à la Cinquième Commission. Dans d'autres cas, il a demandé des justifications et éclaircissements supplémentaires touchant les propositions soumises à l'Assemblée générale. Le plus souvent, il a demandé que certaines informations soient présentées dans le contexte des futurs projets de budget étant donné que nombre des demandes ne justifiaient pas l'établissement d'un rapport distinct à l'Assemblée générale à sa session en cours.

/...

6. Le CCQAB a eu recours à d'autres moyens aussi pour limiter le nombre de ses rapports à l'Assemblée générale : ainsi il s'est employé à regrouper ses vues et recommandations sur plusieurs rapports présentés par le Secrétaire général concernant, par exemple, les services de conférence (A/54/7, par. 108 à 125). Après que le Comité consultatif a exposé ses vues, le Secrétariat a soumis plusieurs rapports connexes concernant, entre autres, les services de conférence à Nairobi et les services d'appui fournis aux groupes régionaux et aux autres groupements d'Etats Membres. Ces rapports connexes n'ont pas amené le CCQAB à modifier les vues exprimées aux paragraphes 108 à 125 de son rapport.

7. M. Mselle tient à appeler particulièrement l'attention de la Commission sur les recommandations et observations figurant aux paragraphes 119 à 121 du rapport relatif aux honoraires payables aux membres des organes et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies.

8. Il a été dit que, parfois, la Cinquième Commission ne donne pas suite aux recommandations du CCQAB. Le Comité consultatif est un organe consultatif, et il est parfaitement normal que la Cinquième Commission accepte, remanie ou rejette ses recommandations sans que cela remette aucunement en question la confiance que les Etats Membres placent dans le CCQAB, qui est l'un des organes dont les recommandations sont les plus généralement acceptées par la Cinquième Commission.

9. Le rapport du Secrétaire général comporte trois volumes et 1 403 pages et celui du CCQAB 168 pages, c'est-à-dire huit fois moins. M. Mselle est certain que les délégations pourront suivre facilement, chapitre par chapitre, l'exposé du Comité consultatif et apprécieront les recommandations et les observations formulées par ce dernier.

Première lecture

Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble

Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence

10. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le rapport du Comité consultatif sur le titre I, comprenant les chapitres premier et 2, et le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 [A/54/7 (chap. II, partie I)]. Les crédits demandés pour le titre I se montent à 489,9 millions de dollars.

11. Pour ce qui est du chapitre premier, le Comité consultatif formule, aux paragraphes I.5 à I.7 de son rapport, un certain nombre d'observations touchant les services d'appui fournis au Bureau du Président de l'Assemblée générale et recommande d'étudier de près l'adéquation des crédits demandés en vue de les ajuster si besoin est à la lumière de l'expérience acquise.

12. Le paragraphe I.9 contient une recommandations touchant les frais de voyages des délégations des pays les moins avancés. Au paragraphe I.11, le Comité consultatif demande qu'un abattement soit appliqué au prochain projet de budget-programme compte tenu de l'expérience acquise en ce qui concerne les crédits de 80 400 dollars demandés au titre du remboursement des frais de voyages par avion des conjoints des membres du Comité consultatif.

/...

13. Aux paragraphes I.13 et I.14, le Comité consultatif relève que la charge de travail du Comité des commissaires aux comptes a énormément augmenté du fait des demandes que lui adressent le Comité consultatif lui-même et l'Assemblée générale et les Opérations de maintien de la paix. Les paragraphes I.14, I.16 et I.17 contiennent des observations touchant la création demandée d'un certain nombre de postes, et les paragraphes I.18 à I.21 des recommandations et des observations touchant les propositions, y compris du point de vue de leurs coûts, présentées à l'Assemblée générale par le Secrétaire général. Au paragraphe I.19, le Comité consultatif formule des observations sur un certain nombre d'autres postes et demande au Secrétaire général de soumettre des propositions touchant les différentes options pouvant être envisagées en vue de les financer sur une base continue.

14. En ce qui concerne le chapitre 2, le Comité consultatif a formulé un grand nombre d'observations et de recommandations détaillées auxquelles il y aura lieu de donner suite. Au paragraphe I.39, en particulier, le Comité consultatif demande des éclaircissements supplémentaires à propos de la proposition de réduction des services de conférence qui doit être soumise à l'Assemblée générale à sa session en cours. Le Secrétaire général a établi une note au sujet du personnel temporaire pour les réunions (A/C.5/54/19), que le CCQAB examine à l'heure actuelle.

15. La PRESIDENTE invite la Commission à examiner le chapitre premier du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. Dans ce contexte, elle appelle l'attention de la Commission sur la recommandation formulée par le Comité du programme et de la coordination au paragraphe 94 de son rapport (A/54/16).

16. M. HAMIDULLAH (Bangladesh) dit que sa délégation, en tant que coordonnateur des pays les moins avancés, relève avec satisfaction la proposition tendant à ouvrir pour 1 524 500 dollars de crédits pour couvrir les frais de voyages des représentants des Etats Membres appartenant à la catégorie des pays les moins avancés. Cet arrangement permettra aux Etats Membres de participer plus facilement aux délibérations de l'Assemblée générale. Le Bangladesh est conscient du rôle important que joue le Comité du programme et de la coordination (CPC) en ce qui concerne le projet de budget et insiste sur le fait que des ressources suffisantes doivent être mises à sa disposition pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat. La délégation du Bangladesh pense, comme le Comité consultatif, que des ressources adéquates doivent être mises à la disposition du Bureau du Président de l'Assemblée générale et que les demandes de crédits correspondantes devraient être présentées séparément.

17. M. ORR (Canada) relève que, comme il est dit au paragraphe 23 de l'avant-propos et introduction au projet de budget-programme, les crédits demandés et les modifications ont été réévalués pour tenir compte de l'inflation, mais ne comprend pas pourquoi les frais de voyages sont réévalués différemment dans différents chapitres. Par exemple, dans le cas du CPC et du Comité des contributions, les frais de voyages ont été réévalués sur la base d'un taux de 4,5 % tandis que ce taux est de 25 % pour le CCQAB, alors que les trois comités se réunissent surtout à New York. La délégation canadienne souhaiterait aussi avoir une explication de l'augmentation de 88 % des frais de voyages entre 1996 et le projet de budget pour 2000-2001. Elle constate en outre que, selon le paragraphe 2 a) de la résolution 1798 (XVII) de l'Assemblée générale, ont

/...

seulement droit au remboursement des frais de voyages et à l'indemnité journalière de subsistance les membres des organes et organes subsidiaires qui siègent à titre individuel et non en qualité de représentants de gouvernements. La délégation canadienne souhaiterait savoir, dans ce contexte, quels sont les critères actuellement appliqués au versement d'une indemnité journalière de subsistance aux membres du CCQAB, quel est le montant de l'indemnité et si des membres du Comité vivant à New York en ont jamais reçu une.

18. Mme ARAGON (Philippines) déclare que sa délégation appuie les conclusions et recommandations du CPC concernant le chapitre premier du projet de budget-programme qui figurent au paragraphe 94 de son rapport (A/54/16) ainsi que celles, figurant aux paragraphes 79 à 87, relatives à l'avant-propos et à l'introduction. La délégation philippine souscrit également à l'avis selon lequel le Bureau du Président de l'Assemblée générale devrait se voir doté de ressources adéquates, que les crédits correspondants devraient être demandés séparément et que leur montant devrait être ajusté à la lumière de l'expérience acquise. Elle accepte les propositions faites à propos des ressources par le CCQAB et le CPC.

19. Il importe également de doter le Comité des commissaires aux comptes de ressources suffisantes pour qu'il puisse faire face à sa charge de travail accrue; les ressources et le tableau d'effectifs proposés pour le Comité sont par conséquent acceptables.

20. La délégation philippine convient, en principe, de la nécessité de renforcer les Cabinets du Secrétaire général et du Vice-Secrétaire général ainsi que le Groupe de la planification stratégique, mais elle souhaiterait avoir des informations sur les études qui doivent être réalisées, à un coût de 382 200 dollars, par les consultants extérieurs visés au paragraphe 1.57 du projet de budget. Elle partage l'avis du CCQAB selon lequel il faudrait d'abord essayer de trouver à cette fin des experts de l'Organisation.

21. L'Office des Nations Unies à Nairobi devait incontestablement être renforcé, mais la délégation philippine souhaiterait savoir si l'organe délibérant compétent a approuvé le regroupement des responsabilités du Directeur général de l'Office et du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

22. M. REPASCH (Etats-Unis d'Amérique), se référant au tableau 1.7, relève que les frais de voyages liés aux sessions de l'Assemblée générale ont augmenté de 292 000 dollars par rapport à l'exercice biennal 1998-1999; il serait bon d'avoir une explication à ce sujet. En outre, la délégation des Etats-Unis note que le CCQAB a évalué et revu son propre budget, pratique qu'il conviendrait d'éviter à l'avenir. En outre, les crédits de 80 400 dollars demandés au titre du remboursement des frais de voyages des conjoints des membres du CCQAB ne constitueraient pas une utilisation appropriée des contributions des Etats Membres, et cette demande devrait être supprimée. Comme suite aux questions posées par le représentant du Canada, la délégation des Etats-Unis souhaiterait avoir des informations sur le remboursement des frais de voyages et le versement d'une indemnité journalière de subsistance aux membres du CCQAB qui représentent également leurs pays à la Cinquième Commission. Il serait bon aussi d'avoir une justification plus détaillée touchant la demande de création d'un nouveau poste P-3 pour le Comité des commissaires aux comptes; la délégation des Etats-

/...

Unis ne peut pas appuyer une demande qui semble être un exemple classique de recherche d'influence.

23. Le projet de budget contient une demande de crédits de 230 000 dollars au titre des réceptions données par le Secrétaire général, outre son indemnité de représentation de 25 000 dollars. Le Secrétariat pourrait peut-être indiquer si ces deux montants sont utilisés dans le même but ou à des fins différentes. Pour ce qui est des 639 000 dollars de crédits demandés pour le Cabinet du Secrétaire général en vue des activités liées à l'Assemblée du millénaire et au Sommet du millénaire, la délégation des Etats-Unis avait cru comprendre qu'il ne serait pas demandé de ressources supplémentaires pour ces deux manifestations.

24. En conclusion, M. Repasch souhaiterait savoir ce qu'ont fait les directeurs de programmes pour mettre en oeuvre le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, aux termes desquels ils doivent passer périodiquement en revue leurs activités pour déterminer si elles demeurent pertinentes, efficaces et efficaces.

25. M. MOKTEFI (Algérie) considère lui aussi qu'il faut doter le Bureau du Président de l'Assemblée générale de toutes les ressources nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions officielles, et il souhaiterait avoir des détails sur la répartition des ressources entre les Présidents de la cinquante-quatrième et de la cinquante-cinquième sessions de l'Assemblée. Les demandes de crédits correspondantes devraient être présentées séparément et ne pas figurer avec les demande afférentes au remboursement des frais de voyages des représentants des pays les moins avancés, et la délégation algérienne souhaiterait savoir comment le Secrétariat a l'intention d'informer les pays en question des montants auxquels ils ont droit pour se rendre aux sessions de l'Assemblée générale.

26. Les parties explicatives des programmes proposés mettent trop l'accent sur les droits de l'homme. Les droits de l'homme sont certes importants, mais il y a d'autres activités majeures auxquelles il faudrait faire la même place. La délégation algérienne appuie les propositions concernant l'Office des Nations Unies à Nairobi, lequel devrait avoir le même statut et être doté du même financement que les autres Offices des Nations Unies. En outre, il semble, à en juger par les parties explicatives, qu'il y ait certains chevauchements de fonctions, par exemple entre le Département de l'information et le Bureau des relations extérieures du Secrétaire général.

27. Il semblerait que les experts de l'extérieur visés au paragraphe I.20 du rapport du CCQAB n'aient pas été recrutés sur une base géographique représentative. La délégation algérienne n'est pas convaincue, pas plus que le Comité consultatif de la nécessité de certains des services fournis par les consultants; il faudrait avoir recours plutôt aux experts disponibles au sein de l'Organisation elle-même.

28. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) déclare que sa délégation souhaiterait savoir quelle est la raison du coefficient d'actualisation de 25 % qui a été appliqué aux frais de voyages des représentants des pays les moins avancés; la recommandation formulée par le Comité consultatif au paragraphe I.9 de son rapport tendant à ce que le Secrétariat informe dûment les pays les moins

/...

avancés des montants auxquels ils ont droit à ce titre a peut-être un rapport avec ledit taux d'actualisation. Le paragraphe I.9 du projet de budget mentionne ces frais de voyages dans le contexte des sessions extraordinaires de l'an 2000 mais ne parle pas d'autres réunions importantes comme la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La délégation cubaine souhaiterait savoir pourquoi ces réunions n'ont pas été prévues au chapitre premier et dans quel chapitre elles se trouvent.

29. Il serait utile que le Secrétariat fournisse les dernières informations disponibles sur le point de savoir s'il peut ou non garantir que des véhicules continueront d'être prêtés pour l'usage du Secrétaire général pendant l'exercice biennal 2000-2001 (A/54/6/Rev.1, par. 1.49). En outre, Mme Buergo Rodriguez souhaiterait avoir des informations sur les activités du Bureau des relations extérieures du Cabinet du Secrétaire général (A/54/6/Rev.1, par. 1.50) et en particulier sur la coordination entre celles-ci et les travaux du Département de l'information. Le Secrétariat devrait, le cas échéant, commenter les chevauchements d'attributions, comme indiqué dans le rapport du Comité du programme et de la coordination (A/54/16, par. 91).

30. Se référant aux paragraphes 1.52 et 1.56 du projet de budget-programme et au paragraphe I.18 du rapport du Comité consultatif, Mme Buergo Rodriguez dit qu'elle est préoccupée par le fait que, par dérogation apparente à la procédure usuelle il n'a été présenté aucun état des incidences sur le budget-programme des services afférents à l'Assemblée du millénaire et au Sommet du millénaire. Il serait bon de savoir si des prévisions des dépenses révisées seront présentées à ce propos.

31. La délégation cubaine partage les doutes du Comité consultatif concernant la création d'un nouveau poste P-5 dont le titulaire serait chargé d'aider le Vice-Secrétaire général dans ses responsabilités touchant le processus de réforme en cours (A/54/16, par. I.16). Cette proposition n'est pas justifiée, l'Assemblée générale ayant décidé que le Vice-Secrétaire général devrait utiliser les ressources en personnel du Cabinet du Secrétaire général. En conclusion, Mme Buergo Rodriguez souhaiterait savoir quelle sera l'utilisation faite des services des experts dont ont besoin le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général [A/54/6/Rev.1 (Vol. II, par. 1.57)] et si les intéressés seront recrutés conformément au principe de la répartition géographique équitable.

32. M. SIAL (Pakistan) déclare que sa délégation appuie les conclusions et recommandations formulées par le CPC à propos du chapitre premier du projet de budget-programme (A/54/16, par. 94) ainsi que la demande du Comité consultatif tendant à ce que les demandes de crédits pour le Bureau du Président de l'Assemblée générale soient présentées séparément, étant entendu que toutes les ressources nécessaires devraient être mises à la disposition de ce dernier.

33. L'Assemblée générale a, dans plusieurs résolutions, souligné la nécessité d'assurer une représentation géographique aussi large que possible dans le recrutement des consultants, contractuels et experts de l'extérieur. Or, selon le paragraphe I.20 du rapport du Comité consultatif, les deux plus hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le Secrétaire général et le Vice-Secrétaire général, ont recruté des consultants de cinq pays, dont quatre appartiennent à la même région géographique. La délégation

/...

pakistanaise souhaiterait avoir des informations sur le nombre de consultants venant de chacun des pays mentionnés et la rémunération totale qu'ils ont touchée jusqu'à présent pendant l'exercice biennal.

34. M. TAKAHARA (Japon) souhaiterait avoir une explication au sujet de l'augmentation des crédits demandés au titre des voyages en mission ainsi que des mesures adoptées pour réduire les dépenses dans ce domaine. Dans ce contexte, la délégation japonaise appuie la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le Secrétaire général ne néglige aucune des mesures qui pourraient être adoptées pour réaliser plus d'économies au titre des voyages en mission (A/54/7, par. 96).

35. La création d'un nouveau poste P-3 au secrétariat du Comité des commissaires aux comptes, et d'un nouveau poste P-5 dont le titulaire aiderait le Vice-Secrétaire général dans la mise en oeuvre du processus de réforme et le reclassement de P-2 à P-3 d'un poste de rédacteur de discours devraient s'accompagner d'efforts tendant à supprimer ou à déclasser d'autres postes. La même pratique devrait être suivie pour les autres chapitres du budget.

36. En ce qui concerne le recrutement de personnel temporaire pour les activités liées à l'Assemblée du millénaire et au Sommet du millénaire, la délégation japonaise se demande si les effectifs ne sont pas trop élevés. Elle avait cru comprendre en effet que les crédits nécessaires à ces activités seraient exclus du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, comme c'est le cas des autres ressources nécessaires pour ce type de manifestation ponctuelle.

37. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda) partage les préoccupations exprimées par les orateurs qui l'ont précédé et attend avec intérêt de recevoir les éclaircissements demandés au sujet du chapitre premier. Il relève que, dans ce chapitre, il n'a pas été établi de distinction claire entre les activités devant être financées au titre du budget ordinaire et celles pour lesquelles il faudrait mobiliser des contributions volontaires.

38. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) fait savoir que le Secrétaire exécutif du Comité consultatif répondra aux questions posées à propos des ressources allouées au CCQAB. Il sollicitera l'avis des membres du Comité consultatif sur le point de savoir si le CCQAB devrait examiner son propre budget et rendra compte à la Cinquième Commission du résultat de ces consultations.

39. M. HALBWACHS (Contrôleur) dit qu'il répondra immédiatement à un certain nombre de questions de caractère général mais qu'il sera fourni à la Commission des réponses écrites aux questions qui appellent une explication détaillée. Le Secrétaire général, dans le contexte de ses propositions de réforme, a demandé l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 250 000 dollars pour le Bureau du Président de chaque session de l'Assemblée générale. A l'avenir, le projet de budget-programme comportera un tableau distinct contenant une décomposition de ce montant par objet de dépenses. Les crédits demandés pour l'Assemblée du millénaire et le Sommet du millénaire ont un caractère non récurrent. Il n'a pas été présenté d'état des incidences des ces manifestations sur le budget-programme pour l'exercice biennal en cours étant donné que l'Organisation a pu,

/...

aux premiers stades des préparatifs, redéployer à cette fin les ressources humaines existantes.

40. Aucune décision des organes délibérants n'est nécessaire pour regrouper les attributions du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi et du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Cette mesure a été adoptée à la demande de l'Assemblée générale en vue de renforcer l'Office de Nairobi et de le mettre sur le même pied que les Offices de Vienne et de Genève. Le taux d'actualisation de 25 % appliqué aux frais de voyages des représentants des pays les moins avancés est simplement une technique budgétaire qui reflète l'expérience passée. Cette méthode n'a aucunement pour but de limiter les voyages; en principe, tous les représentants des pays les moins avancés ont droit au remboursement de leurs frais de voyages. M. Halbwachs ne sait pas exactement avec quelle fréquence des informations à ce sujet sont diffusées; il consultera le service compétent sur ce point et informera la Commission du résultat de ses consultations.

41. M. SACH (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget), en réponse à la question posée par le représentant du Canada, explique que l'augmentation des crédits demandés au titre des voyages en mission a pour but de dégager une base de ressources suffisantes pour l'exercice 2000-2001. Il n'a pas été prévu de voyages supplémentaires ni de nouveaux droits à remboursement de frais de voyages, l'idée étant simplement de maintenir les crédits ouverts au niveau existant. M. Sach présentera des calculs détaillés aux membres de la Commission lors de consultations officielles. Les frais de voyages dont le remboursement peut être demandé par les représentants des pays les moins avancés sont seulement ceux qui concernent la participation à des sessions ordinaires, extraordinaires ou d'urgence de l'Assemblée générale, mais pas à d'autres réunions, comme celle de la CNUCED, qu'a évoquée la représentante de Cuba.

42. La PRESIDENTE considère que la Commission a achevé son examen en première lecture du chapitre premier du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 et souhaite que ce chapitre continue d'être examiné lors de consultations officielles pour qu'il y soit donné la suite appropriée.

43. Il en est ainsi décidé.

44. La PRESIDENTE invite la Commission à examiner le chapitre 2 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001. A ce propos, elle appelle l'attention de la Commission sur les recommandations du Comité du programme et de la coordination, figurant au paragraphe 105 de son rapport (A/54/16).

45. M. SAREVA (Finlande), parlant au nom de l'Union européenne et des pays associés - Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie - déclare que la création du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, deux ans auparavant, a été un élément positif qui a contribué à rationaliser les services de conférence. Néanmoins, l'approche intégrée adoptée par le Secrétariat demeure incomplète. L'Union européenne et les pays associés appuient par conséquent la demande du Comité consultatif tendant à ce que la structure du chapitre 2 soit réexaminée (A/54/7, par. I.30). Cet examen pourrait être considéré comme le prolongement du rapport du Secrétaire général sur le

/...

regroupement des services techniques du Secrétariat fournis aux organes intergouvernementaux (A/53/452).

46. L'Union européenne relève que le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence compte réaliser une économie nette de 0,8 % au cours de l'exercice biennal à venir au moyen de mesures de réduction des coûts - principalement au titre du personnel temporaire - sans que la qualité des services fournis s'en trouve aucune amoindrie. A ce propos, l'Union européenne partage l'avis du Comité consultatif selon lequel le Secrétariat devrait expliquer plus clairement l'utilisation qui est faite du personnel temporaire pour les réunions et que les réductions proposées devraient être évaluées à la lumière du niveau et de la qualité des services de conférence fournis (A/54/7, par. I.39).

47. L'Union européenne a pris note de l'utilisation plus large qui est faite de la traduction contractuelle et reconnaît que cela peut accroître la nécessité d'une révision à un échelon élevé. Elle appuie la demande du Comité consultatif tendant à ce que le Secrétariat fournisse, dans le contexte du prochain projet de budget-programme, des données sur les indicateurs du volume de travail et les résultats obtenus (A/54/7, par. I.37). La traduction à distance et la traduction assistée par ordinateur devraient permettre au Siège et aux autres lieux d'affectation de mieux se répartir le travail (voir A/54/7, par. I.37). L'Union européenne appuie énergiquement la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que l'on ait plus souvent recours à la pratique de la vidéo-conférence (A/54/7, par. I.36). Enfin, elle appuie la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le fonctionnement des services d'imprimerie à Genève soient revus d'urgence en vue de promouvoir le meilleur coût/efficacité et d'éviter les doubles emplois (A/54/7, par. I.33). A ce propos, M. Sareva est préoccupé par le fait que le Secrétariat n'a pas fourni le complément d'information demandé par le Comité consultatif au sujet des dépenses d'imprimerie à Genève et d'un projet pilote d'interprétation à distance pour Nairobi (A/54/7, par. I.33 et I.34).

48. M. ORR (Canada) souhaiterait savoir pourquoi il est indiqué dans le projet de budget-programme que le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence devra assurer le service de 30 réunions du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies alors qu'en fait, cet organe a cessé de se réunir [A/54/6/Rev.1 [Vol. II, par. 2.36 a) ii) b) ix)]]]. Il se demande également pourquoi le programme d'achat d'ordinateurs et de matériel de bureautique, prévu à un coût de 2,4 millions de dollars, dans le cadre du programme d'innovations techniques du Département, ne comporte pas d'élément formation [A/54/6/Rev.1 (Vol. II, par. 2.51)].

49. La délégation canadienne pense, comme le Comité consultatif, qu'il faut perfectionner le système des indicateurs du volume de travail. Il ressort clairement des différentes méthodes de présentation de l'information et des différents indicateurs que le Département n'applique pas d'approche intégrée à la gestion de ses opérations à New York, à Genève et à Vienne. Sur la base des informations fournies, la délégation canadienne a calculé que les services de traduction à New York ont une productivité qui dépasse de 17,8 % celle des services de Vienne et de 10 % celle des services de Genève. Elle propose d'aligner les normes de productivité dans les trois villes-sièges afin de

/...

réaliser des économies et d'améliorer les services. De même, les services des publications à New York ont une productivité qui dépasse de 27 % celle des services de Genève. Ces écarts sont extrêmement préoccupants. Les informations fournies au sujet des services d'interprétation sont trop confuses pour pouvoir faire des comparaisons sur la productivité dans les trois lieux d'affectation. La délégation canadienne souhaiterait par conséquent recevoir des statistiques sur les résultats effectifs des services de traduction, d'interprétation et des publications plutôt que des indications sur les normes de travail, qui sont simplement théoriques.

50. M. JARA (Chili) est préoccupé par la réduction de 3,5 millions de dollars, soit 0,8 %, des ressources proposées au titre du chapitre 2 pour l'exercice biennal 2000-2001 par rapport au crédits révisés de l'exercice en cours [A/54/6/Rev.1 (Vol. II, par. 2.8)]. Cette estimation ne reflète pas les besoins réels du Département, l'augmentation de productivité qu'il prévoit ni la nécessité d'améliorer les services fournis. La cause profonde de toutes les difficultés et de tous les problèmes auxquels le Département est confronté - publication tardive des documents, proportion élevée d'autorévision, qualité des documents traduits dans les six langues officielles, accès à la documentation sur le site Web et fourniture de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres groupes - est un manque de ressources. Le dur travail du personnel du Secrétariat et l'introduction de nouvelles technologies, en soi, ne sont pas suffisants : des ressources adéquates sont indispensables si l'on veut que les services de conférence puissent être fournis de manière satisfaisante. La délégation chilienne formulera d'autres observations à ce sujet lors des consultations officielles.

51. M. HERRERA (Mexique) appuie l'introduction de nouvelles technologies, comme l'interprétation à distance, la traduction assistée par ordinateur et la pratique de la vidéo-conférence par le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence. La délégation mexicaine est préoccupée par la publication tardive des documents et le recours excessif à l'autorévision, laquelle peut finir par coûter plus cher. Etant donné l'importance que des services de conférence de haute qualité revêtent pour le travail des Etats Membres, la délégation mexicaine souhaiterait avoir de plus amples informations avant d'exprimer un avis sur la réduction proposée de 0,8 % des crédits alloués au Département. Il faut analyser soigneusement l'opportunité d'une réduction à la lumière de la situation actuelle.

52. M. MOKTEFI (Algérie) est préoccupé par la réduction nette de 0,8 % du total des crédits proposés pour l'exercice biennal 2000-2001, qui risque d'affecter la qualité et la ponctualité des services fournis aux Etats Membres. Il faut en particulier améliorer la fourniture de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux d'Etats Membres. Les services de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi doivent être maintenus au même niveau et fonctionner de la même façon que ceux des autres Offices des Nations Unies. La délégation algérienne demeure convaincue qu'il faut créer un service permanent d'interprétation à Nairobi. M. Moktefi relève par ailleurs que le chapitre 2 ne contient pas de données concernant les réalisations escomptées parce que les activités du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence sont difficilement quantifiables.

53. Mme SUN MINQIN (Chine) déclare que le niveau des services fournis par le Département affecte directement la participation des Etats Membres aux réunions et conférences des Nations Unies. Elle relève avec satisfaction que la restructuration du Département, en 1997, s'est traduite par une utilisation plus efficace des services et des salles de réunion. La délégation chinoise se félicite de la volonté manifestée par le Département d'améliorer la qualité des services d'interprétation et de traduction et espère que les mesures envisagées seront pleinement appliquées. Par ailleurs, la délégation chinoise souhaiterait recevoir du Secrétariat l'assurance que la réduction nette du niveau global des crédits demandés pour l'exercice biennal 2000-2001 n'affectera pas les activités du Département, qui fait face à une charge de travail sensiblement plus lourde que par le passé.

54. M. REPASCH (Etats-Unis d'Amérique) est satisfait que de ce que les dépenses prévues au titre des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence reflètent le résultat des efforts déployés par le Département pour s'acquitter de son mandat plus efficacement et aux moindres frais. Toutefois, les crédits de 439 600 dollars demandés au titre des frais de voyages des membres du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration de l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sont excessifs et devraient être ramenés à ce qu'ils étaient pour l'exercice biennal 1996-1997. Les séminaires régionaux organisés par le Comité n'apportent rien aux débats sur la décolonisation, et l'on peut s'interroger sur la nécessité d'envoyer jusqu'à trois missions de visite dans les Territoires.

55. En ce qui concerne le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence à New York, M. Repasch relève que les crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel ont augmenté de 321 300 dollars en raison de l'alourdissement de la charge de travail, particulièrement au Service du Conseil économique et social. La délégation des Etats-Unis souhaiterait avoir un complément d'information sur les indicateurs utilisés pour mesurer la charge de travail. La forte augmentation des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement et de l'achat de mobilier et de matériel sous la rubrique "Planification, gestion et coordination des services de conférence" à New York est due au remplacement de matériel de bureautique, mais la délégation des Etats-Unis souhaiterait savoir quels sont les gains de productivité et les économies que l'on peut attendre à la suite des dépenses proposées.

56. M. Repasch regrette que le chapitre 2 ne contienne aucune information concernant les résultats escomptés comme l'exigent le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Il ne partage pas l'avis selon lequel les activités du Département, qui sont notamment d'assurer le service des réunions et de produire des documents et des traductions, ne peuvent pas être quantifiés. M. Repasch, enfin, n'a trouvé aucune indication montrant que les directeurs de programmes procèdent à une auto-évaluation et il souhaiterait avoir des éclaircissements à ce sujet.

57. M. FARID (Arabie saoudite) déclare que sa délégation appuie les propositions concernant les ouvertures de crédits pour le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence. Toutefois, il

/...

souhaiterait savoir pourquoi le projet de budget pour 2000-2001 prévoit, pour les services de traduction et d'édition à New York, une augmentation de près de 43 000 dollars pour les fournitures et d'environ 665 000 dollars pour le mobilier et le matériel par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999 alors même que le volume de travail est demeuré constant et que les crédits demandés au titre des services de personnel ont été réduits de 257 500 dollars.

58. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) déclare que sa délégation est fort préoccupée par la réduction de 3,5 millions de dollars des crédits demandés pour l'exercice biennal 2000-2001 étant donné qu'à en juger par les informations communiquées à la Commission, aucune nouvelle compression budgétaire peut être opérée pour les services de conférence. Malgré tous les efforts déployés par le Secrétariat, la qualité des services fournis est en baisse. Il est clair que le projet de budget-programme ne tient pas compte des préoccupations exprimées par différents organes intergouvernementaux à ce sujet.

59. Au paragraphe 2.5 du projet de budget-programme, il est dit que le Secrétariat, étant donné l'incertitude qui entoure inévitablement le moment auquel il devra assurer le service de réunions et les services qu'il devra fournir, doit avoir recours à du personnel temporaire pour fournir les services requis. Or, le montant estimatif des autres dépenses de personnel accuse une diminution de 9 % par rapport à l'exercice biennal en cours. Les informations fournies dans la note du Secrétaire général intitulée "Personnel temporaire pour les réunions : besoins pour l'exercice biennal 2000-2001" (A/C.5/54/19) comme suite à la demande formulée par le CCQAB ne justifient pas vraiment les réductions proposées. Il faudrait par conséquent que le Secrétariat fournisse une explication plus détaillée et plus transparente.

60. La délégation cubaine souhaite savoir dans quelle mesure l'application de nouvelles technologies dans les services de documentation et de publication permettront de remédier aux problèmes posés par la publication tardive des documents et quelles autres mesures ont été adoptées par le Secrétariat pour remédier à cette situation. Elle souhaiterait avoir aussi les dernières informations disponibles concernant les taux d'autorévision étant donné que les chiffres figurant au paragraphe 1.46 du rapport du CCQAB (A/54/7) remontent à mars 1999. Ces chiffres montrent que les taux d'autorévision ne cessent d'augmenter en dépit des préoccupations exprimées par l'Assemblée générale. Les réductions proposées concernant le personnel temporaire pour les réunions sont d'autant plus étonnantes, compte tenu de ces préoccupations, que le recrutement de personnel temporaire expérimenté réduirait la nécessité de l'autorévision.

61. En ce qui concerne la proposition figurant au paragraphe 2.63 tendant à réaffecter un poste P-4 du Service de planification centrale et de coordination à New York à la Section de la préparation de copie et de la correction d'épreuves, Mme Buergo Rodriguez est surprise qu'il n'ait pas été demandé de crédits pour ledit poste par le passé. Elle est préoccupée par les répercussions que risque d'avoir pour la Section la suppression d'un poste P-2 proposée dans le même paragraphe. Il est dit dans l'introduction du projet de budget-programme que le redéploiement de postes entre les différents programmes et sous-programmes a pour but d'affecter les ressources humaines aux besoins prioritaires. La délégation cubaine souhaiterait que le Secrétariat indique

/...

quels sont les besoins prioritaires en ce qui concerne chacun des chapitres du projet de budget-programme.

62. La délégation cubaine s'inquiète de ce que les crédits demandés pour le Comité spécial ne reflètent qu'une légère augmentation, et souhaiterait savoir pourquoi, au paragraphe 2.7, la liste des réunions et conférences des Nations Unies ne mentionne pas la quatrième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, et quelle est l'utilisation qui a été faite des 1,2 millions de dollars de crédits que l'Assemblée générale a ouverts précédemment pour la modernisation des salles de conférence.

63. M. TAKAHARA (Japon), se référant au programme d'innovations techniques mentionné au paragraphe 2.54, souhaiterait avoir un complément d'information à la fois sur les incidences de ces activités sur les programmes ainsi que sur les ressources nécessaires à cette fin, sur le calendrier prévu pour la modernisation des systèmes, sur les dépenses qu'a entraînées ce programme lors des exercices biennaux précédents et sur les dépenses prévues pour l'exercice à venir. Il souhaiterait en outre savoir si le programme contribuera à réduire le montant des ressources nécessaires et, en particulier, le tableau d'effectifs dans la catégorie des agents des services généraux.

64. En ce qui concerne les services de conférence et de bibliothèque à Vienne, M. Takahara pense que les crédits demandés doivent tenir compte de la charge de travail prévue et de la qualité des services à fournir. La délégation japonaise craint qu'il ne soit pas possible, étant donné l'augmentation probable de la charge de travail, de répondre aux besoins des Etats Membres.

65. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda) souligne qu'il importe que le Département soit doté de ressources suffisantes et partage les préoccupations exprimées par les orateurs qui l'ont précédé devant la réduction nette du montant global des ressources proposées et, en particulier les réductions qui doivent être opérées au titre du personnel temporaire pour les réunions. L'on dénote une tendance, au chapitre 2, de confondre les activités qui doivent être financées au titre du budget ordinaire et celles qui le seront au moyen de ressources extrabudgétaires. De plus en plus, les réunions se tiennent sans service d'interprétation, ce qui crée des problèmes pour les délégations, et en particulier pour celles des Etats d'Afrique. Aussi faut-il espérer que l'on s'attachera à remédier à cette situation. Si l'application de technologies modernes et notamment des techniques d'interprétation et de traduction à distance constitue un élément positif, certaines conditions fondamentales doivent néanmoins être réunies pour faire en sorte que les services de conférence de tous les Offices et Centres des Nations Unies soient utilisés au mieux. A ce propos, M. Odaga-Jalomayo souscrit à la déclaration qu'a faite le représentant de l'Algérie touchant la nécessité de créer un service permanent d'interprétation à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Par ailleurs, l'on ne voit pas pourquoi les demandes de crédits concernant les services de bibliothèque à Genève et à Vienne figurent au chapitre 2 tandis que celles touchant les services de bibliothèque à New York figurent au chapitre 26 (Information). Enfin, M. Odaga-Jalomayo souhaiterait avoir un complément d'information sur le système de comptabilisation des coûts appliqué par le

/...

Département ainsi que sur le coût comparé des services internes et externes d'imprimerie.

66. M. SIAL (Pakistan) dit que sa délégation souscrit aux recommandations formulées au paragraphe 105 du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa trente-neuvième session (A/54/16). Il s'inquiète de la réduction nette du montant global des ressources prévues au titre du chapitre 2; en particulier, le Secrétariat devrait mieux justifier les réductions proposées du personnel temporaire, comme demandé au paragraphe 1.39 du rapport du CCQAB. Enfin, M. Sial souhaiterait savoir quelles sont les précautions qui ont été prises pour veiller à ce que le recours accru à la traduction contractuelle n'affecte pas la qualité des services fournis.

67. M. SACH (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget), en réponse aux questions posées par les délégations, fait observer que le montant global des ressources proposées au titre du chapitre 2 pour l'exercice biennal 2000-2001 (423 593 800 dollars) reflète une réduction nette de 3,5 millions de dollars ou 0,8 % seulement par rapport aux prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 1998-1999. Aucun effort n'est négligé pour faire correspondre les crédits demandés et la demande de services de conférence, mais il n'est pas possible, lors de la préparation du projet de budget, de prévoir chacune des milliers de réunions dont le service doit être assuré pendant chaque exercice biennal.

68. La question qui se pose est de savoir s'il sera possible, au moyen des ressources ainsi réduites, de continuer de fournir des services de qualité appropriée pendant l'exercice biennal 2000-2001. L'on pourra y parvenir grâce aux différentes mesures de réduction des coûts qui ont déjà été adoptées, notamment en contrôlant mieux les ressources allouées au personnel temporaire pour les réunions, en utilisant plus complètement les capacités existantes et en appliquant de nouvelles technologies. La note du Secrétaire général figurant dans le document A/C.5/54/19 contient d'autres éléments justifiant les réductions envisagées du personnel temporaire pour les réunions pendant l'exercice biennal 2000-2001. Une autre note du Secrétaire général (A/C.5/54/18) explique la situation en ce qui concerne l'utilisation faite par l'Organisation des services internes et externes d'imprimerie.

69. S'agissant de la productivité des traducteurs à New York, à Genève et à Vienne, M. Sach n'a pas vu les chiffres, mais les différences éventuelles sont dues à la charge de travail différente dans les lieux d'affectation en question. Contrairement à la pratique suivie à Genève et à Vienne, les traducteurs doivent souvent, à New York, travailler en équipes de nuit. De plus, les réunions à New York sont programmées sur une base continue tandis que, dans les autres lieux d'affectation, il y a souvent de longs intervalles entre les réunions.

70. Pour ce qui est de l'absence de moyens permanents d'interprétation à Nairobi, le Secrétariat est parvenu à la conclusion que la charge de travail dans ce lieu d'affectation ne justifie pas le maintien d'une équipe interne d'interprètes. Des services d'interprétation sont néanmoins assurés pour toutes les réunions qui y ont droit. Les interprètes constituent une ressource précieuse qui est gaspillée s'il n'y a pas de réunions.

71. Des craintes ont été exprimées concernant le montant des ressources proposées pour la participation aux réunions et séminaires des membres du Comité des 24. Les crédits demandés sont identiques à ceux ouverts pour l'exercice biennal 1998-1999. L'exercice biennal 1996-1997 a été exceptionnel en ce sens que différentes activités ont dû être réduites du fait des mesures prises par l'Assemblée générale pour réaliser des économies budgétaires. Les dépenses de l'exercice biennal en question ne peuvent donc pas servir de comparaison. Il ne faut pas oublier non plus que les propositions concernant les missions et les séminaires que doit organiser le Comité de 24 sont examinées par une autre Commission de l'Assemblée générale.

72. En ce qui concerne les demandes de crédits touchant le mobilier et le matériel pour les services d'interprétation, l'achat d'ordinateurs portables aidera les gestionnaires à mieux programmer les ressources et ainsi à éviter des gaspillages.

73. On a fait observer que le projet de budget-programme ne contient pas d'indicateurs d'auto-évaluation, mais l'auto-évaluation des directeurs de programmes est une procédure obligatoire et aucun département n'en est exempté.

74. La question a été posée de savoir pourquoi le chapitre 2 ne contient pas d'indications des réalisations escomptées. Comme c'est la première fois que les nouveaux arrangements sont appliqués, le Secrétariat s'est borné à donner de telles indications pour les programmes de fond, dans l'espoir que cette pratique pourra être étendue à tous les chapitres du budget-programme à l'avenir.

75. S'agissant des dépenses prévues pour la modernisation des salles de conférence, l'Assemblée a alloué 1 million de dollars, à prélever sur les économies réalisées pendant l'exercice biennal 1996-1997, pour la modernisation des cabines, du matériel audiovisuel et des sièges pour les interprètes. Un rapport préliminaire à ce sujet a été publié à la fin de 1998, et d'autres travaux ont été réalisés pendant l'été 1999. M. Sach croit savoir que la majeure partie des ressources dégagées pour ces travaux ont déjà été dépensées ou engagées. Il donnera de plus amples détails à ce sujet lors des consultations officielles.

76. Enfin, le Comité des conférences met actuellement la dernière main au système de comptabilisation des coûts des services de conférence. M. Sach essaiera, si besoin est, de compléter les informations qu'il vient de donner lors des consultations officielles.

77. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) déclare que sa délégation est préoccupée par la réduction des ressources allouées aux services de conférence, dont toutes les délégations sont directement tributaires. Les crédits alloués à cette fin devraient au contraire être accrus chaque exercice biennal.

78. M. Sulaiman est surpris que le Secrétariat n'ait pas proposé d'accroître le budget des activités relatives à la décolonisation relevant du chapitre 2 tandis qu'il a proposé des augmentations pour d'autres activités moins importantes.

79. La délégation syrienne reste convaincue que la traduction et l'interprétation à distance ne doivent être utilisées que dans des circonstances exceptionnelles, par exemple lors de conférences mondiales, et ne devraient pas

/...

devenir la règle. Elle n'est pas opposée à l'innovation technologique, à condition que l'on agisse avec prudence et que les normes continuent d'être respectées, mais craint qu'un recours plus systématique à la traduction à distance ne se traduise par une réduction des effectifs des services linguistiques et affecte le principe de l'égalité des langues.

80. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) fait observer que la note du Secrétaire général relative au personnel temporaire pour les réunions pendant l'exercice biennal 2000-2001 (A/C.5/54/19) ne contient aucune information de fond touchant les questions qu'elle a évoquées. La délégation cubaine souhaite avoir des informations plus détaillées et des explications spécifiques concernant la réduction globale du projet de budget-programme concernant les services de conférence. Elle souhaiterait savoir aussi pourquoi la Conférence des Nations Unies sur les pratiques commerciales restrictives ne figure pas parmi les conférences et réunions mentionnées au paragraphe 2.7 du projet de budget-programme et pourquoi il n'a été formulé aucune proposition spécifique pour le reclassement de postes en vue d'améliorer les perspectives de carrière du personnel des services linguistiques. Enfin, elle souhaiterait avoir de plus amples détails sur la suppression d'un poste de linguiste espagnol et une explication des raisons pour lesquelles le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence n'assure pas le service de la Cinquième et de la Sixième Commissions de l'Assemblée générale ni du Conseil de sécurité. Il serait utile aussi d'avoir un rapport à jour sur les résultats qu'ont donnés jusqu'à présent les nouveaux arrangements touchant le service des réunions.

81. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda) souhaiterait que le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget développe les observations qu'il a faites touchant la question des interprètes à Nairobi.

82. M. SACH (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) explique que le Comité des conférences a envisagé la possibilité de créer un service permanent d'interprétation à Nairobi mais est parvenu à la conclusion que le faible taux d'utilisation des salles de conférence dans ce lieu d'affectation ne le justifierait pas.

83. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda) déclare que la décision sur le point de savoir s'il convient ou non de créer un service permanent d'interprétation à Nairobi est une décision politique et manifeste son intention d'approfondir la question lors de consultations officieuses. Le service d'interprétation ne serait pas sous-utilisé à Nairobi étant donné que les interprètes pourraient être affectés à d'autres lieux d'affectation lorsque leurs services ne seraient pas nécessaires à Nairobi.

84. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) souhaiterait que le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget fournisse des réponses au moins préliminaires aux questions qu'a posées la délégation cubaine.

85. M. SACH (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget), bien que n'ayant pas en main la documentation pertinente, rappelle que, dans sa résolution 52/220, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de garder les arrangements touchant les services de conférence à l'étude et de lui présenter un rapport à ce sujet en vue de l'examen de la possibilité d'intégrer

/...

au sein du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence la totalité des ressources affectées à la prestation des services de conférence à toutes les Grandes Commissions de l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social et à leurs organes subsidiaires ainsi qu'aux organes ad hoc et aux conférences spéciales. Dans le rapport demandé, le Secrétaire général a indiqué qu'étant donné la spécificité du travail des Cinquième et Sixième Commissions et du Conseil de sécurité, le service de ces organes devrait être assuré par les unités des départements organiques compétents. M. Sach dit qu'à sa connaissance, l'Assemblée générale n'a pas demandé qu'un rapport sur la question lui soit présenté chaque année.

86. Pour ce qui est des préoccupations exprimées touchant les effectifs approuvés, il a été jugé approprié, pour l'exercice biennal 2000-2001, pendant lequel le nombre de réunions doit demeurer inchangé, de conserver la même dotation en personnel que pendant l'exercice biennal en cours.

87. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), se référant aux perspectives de carrière du personnel des services linguistiques, rappelle que ces services ont été restructurés au début des années 80 afin d'améliorer les perspectives de carrière en augmentant le nombre des postes aux classes supérieures. Les propositions formulées alors par le Secrétaire général ont été examinées par le Comité consultatif, qui a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les propositions faites. Dans sa résolution 35/225 du 17 décembre 1980, l'Assemblée générale a approuvé la nouvelle structure des classes, pour application pendant la période 1981-1983.

88. Le Comité consultatif pense que les auteurs du rapport du Secrétaire général (A/53/919) ignoraient peut-être l'existence des rapports antérieurs et des décisions prises à ce sujet par l'Assemblée générale étant donné qu'il n'en est fait aucune mention. Le Comité consultatif demande par conséquent qu'une étude d'ensemble du classement des postes linguistiques dans tous les lieux d'affectation soit réalisée et que les résultats de cette étude lui soient soumis pour examen avant la préparation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Comme la structure des classes dans les services linguistiques a déjà été modifiée pour améliorer les perspectives de carrière, il appartient au Secrétaire général de justifier tout nouveau changement. Il devra démontrer en particulier que les perspectives de carrière dans les services linguistiques de l'Organisation des Nations Unies sont moins favorables que dans les autres services de l'Organisation.

89. Mme BUERGO RODRIGUEZ (Cuba) reconnaît que, comme l'a dit le Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget, l'Assemblée générale n'a pas demandé qu'il lui soit soumis chaque année un rapport sur les arrangements touchant les services de conférence. La délégation cubaine souhaite simplement avoir des informations à jour sur les résultats qu'ont donnés les nouveaux arrangements dans la pratique.

90. La PRESIDENTE considère que la Commission a ainsi achevé son examen en première lecture du chapitre 2 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 et souhaite en poursuivre l'examen dans le cadre de consultations officielles.

91. La Commission, par ailleurs, prend note du fait que le Secrétariat fournira par écrit des informations supplémentaires lors des consultations officielles. Le Bureau, pour sa part, a pris note de la demande de la délégation cubaine tendant à ce que l'examen du chapitre 2 du projet de budget-programme soit repris lors d'une autre séance formelle.

QUESTIONS DIVERSES

92. M. SULAIMAN (République arabe syrienne), considérant que c'est sur la base du rapport de la Cinquième Commission concernant le plan des conférences (A/53/744) que l'Assemblée générale a adopté sa résolution 53/208, pense qu'il serait mieux approprié que la question de l'élaboration de sites Web dans les six langues officielles soit discutée à la Cinquième Commission plutôt qu'à la Quatrième Commission. M. Sulaiman demande par conséquent à la Présidente de faire une proposition écrite en ce sens au Président de la Quatrième Commission.

93. La délégation syrienne a pris note de la réduction des montants alloués au versement de l'indemnité journalière de subsistance dans le cadre du programme de bourses d'études sur le désarmement.

94. Enfin, M. Sulaiman insiste sur le fait que l'Organisation des Nations Unies pour la surveillance de la trêve (ONUST) continue d'être financée au titre du budget ordinaire et soit dotée de ressources suffisantes pour pouvoir s'acquitter de son mandat, conformément à la résolution 50 (1948) du Conseil de sécurité.

95. La PRÉSIDENTE fait savoir qu'elle discutera avec le Bureau des questions évoquées par le représentant de la République arabe syrienne.

La séance est levée à 13 heures.